

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 13 janvier 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**1-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbaux - Séance extraordinaire et séance ordinaire du 16 décembre 2019**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**2-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de séance ordinaire du 16 décembre 2019.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**3-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 4 décembre 2019 au 7 janvier 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 31 décembre 2019 ainsi qu'au journal des salaires du mois de décembre 2019, le tout totalisant une somme de 908 957,06 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 395 044,32 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Adoption - Règlement numéro 12-2019 établissant les taux d'imposition pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, pour rencontrer les prévisions des dépenses figurant à l'intérieur du budget 2020, décréter l'imposition de certaines taxes et tarifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement numéro 12-2019 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 12-2019 depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

**4-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 12-2019, établissant les taux d'imposition pour l'année 2020, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

## **Travaux de réfection d'une partie de la 6<sup>e</sup> avenue Pilote - Services professionnels en ingénierie**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019, la Ville de La Pocatière a attribué à la firme S. Leblanc Consultant, de Québec, le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie requis dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la 6<sup>e</sup> avenue Pilote;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'exécution dudit contrat, un nombre d'heures supplémentaires à celui indiqué au devis a été requis pour la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que ces heures supplémentaires sont justifiées, constituent des accessoires au contrat et n'en changent pas la nature;

**5-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la 6<sup>e</sup> avenue Pilote, le temps supplémentaire réalisé pour la surveillance du chantier, et de décréter, à cette fin, une dépense additionnelle de 4 083,75 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Fabrication de l'exposition La Halte marine - Décompte définitif et libération de retenue**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a attribué le contrat relatif aux travaux de fabrication de l'exposition de La Halte marine à l'entreprise Expographiq, de Gatineau;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du devis de l'appel d'offres ayant mené à l'octroi de ce contrat, le représentant de la Ville a procédé à l'inspection des ouvrages et que le soumissionnaire a complété les travaux à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a produit un décompte définitif qui était accompagné des documents mentionnés à l'article 3.8.4 dudit devis et demande la libération de la retenue de garantie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique;

**6-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière :

- approuve le décompte définitif fourni par Expographiq en rapport avec les travaux de fabrication de l'exposition de la Halte marine;
- autorise la libération immédiate et complète de la retenue de garantie effectuée pour ce contrat.

#### **Assurances de la Ville**

**7-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUELER, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 1<sup>er</sup> février 2021,

1. Après de la Mutuelle des Municipalités du Québec, la police d'assurance La Municipale de la Ville de La Pocatière, numéro MMQP-03-014085.15, portant sur les couvertures suivantes : assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile (incluant les garanties optionnelles de l'avenant C-21, des frais de justice, refoulement des égouts et réservoirs pétroliers), erreurs et omissions, crime, automobile, bris des machines, et responsabilité civile complémentaire (avec limite de garantie de 18 000 000 \$);
2. Après de certains souscripteurs de Lloyd's du Canada inc., sa participation au contrat-cadre numéro B0429BA1901298, relatif aux couvertures accident
  - pour les bénévoles et les brigadiers scolaires (police PACC-100596);
  - pour les pompiers et les premiers répondants (police PACC-100598);
  - pour les cadres et les dirigeants (police PACC-100597);

DE DÉCRÉTER, pour le paiement de ces assurances, une dépense de 190 528 \$, toutes taxes incluses, payable à Groupe Ultima inc.;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Solutions Novika - Aide accordée en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales**

CONSIDÉRANT qu'en 1993, conformément aux termes de l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep de La Pocatière a confié à

Solutions Novika la gestion et la réalisation du mandat de Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) que le Cégep s'était vu attribuer en 1983;

CONSIDÉRANT que, depuis ce temps, Solutions Novika contribue au développement économique par le transfert technologique, tout en assumant une contribution de la formation scientifique et technique, le tout tel que spécifié au protocole d'entente signé entre le Cégep et Solutions Novika;

CONSIDÉRANT que les compétences de Solutions Novika en conception et optimisation de procédés de production et en développement de produits sont connues à l'échelle de la province, du pays et même à l'international;

CONSIDÉRANT que Solutions Novika a accru de façon constante ses activités de recherche et de services de soutien à l'entreprise et à d'autres centres de recherche;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît les retombées positives, tant économiques que sociales, de la présence de Solutions Novika à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que la Ville et Solutions Novika avaient signé, en 2008, une entente aux termes de laquelle la Ville s'engageait à verser une aide en vertu du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales, et ce, pour une période de dix ans;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de soutien financier présentée par Solutions Novika à la Ville afin d'assurer une transition entre l'entente qui devait échoir en mars 2020 et le règlement de la problématique de paiement de taxes des CCTT hors cégep;

CONSIDÉRANT que la Ville et Solutions Novika conviennent toujours, en collaboration avec les acteurs intéressés, qu'une démarche doit être faite auprès des acteurs politiques et des ministères concernés afin de trouver une solution permanente (compensation tenant lieu de taxes versée aux municipalités ou exemption de taxes) pour l'ensemble des CCTT;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales stipule qu'une municipalité peut accorder une aide à tout organisme sans but lucratif qui fournit un soutien technique à une entreprise située sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir de cette disposition pour soutenir Solutions Novika pour une période additionnelle maximale de cinq ans;

**8-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et Solutions Novika, concernant l'attribution d'une aide financière par la Ville, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au 2<sup>e</sup> paragraphe du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales. L'aide financière sera d'un montant équivalant à 75 % des taxes foncières générales et spéciales payées en 2020 par Solutions Novika pour son immeuble érigé au 129, rue du Parc-de-l'Innovation, à La Pocatière, à 60 % pour l'année 2021 et à 50 % pour les années 2022, 2023 et 2024;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondante à l'aide financière accordée, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

DE MANDATER M. Cédric Gagnon, directeur général, pour participer aux réunions de tout comité ou groupe mis sur pied pour effectuer une démarche auprès des autorités gouvernementales et autres parties intéressées en rapport avec la problématique de taxation des CCTT hors cégeps.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Défi Everest La Pocatière 2020**

CONSIDÉRANT la belle réussite de la première édition du Défi Everest tenue à La Pocatière à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que l'organisation du Défi Everest propose à la Ville de renouveler cet événement en 2020;

CONSIDÉRANT qu'une initiative sociale et sportive telle que le Défi Everest rejoint les valeurs de la Ville en matière de mobilité active, de santé et d'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT que le Défi Everest constitue, en plus d'être une invitation au dépassement physique, une activité intéressante de financement pour de nombreux organismes;

**9-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de partenariat de Défi Everest concernant l'organisation et la tenue du Défi Everest La Pocatière 2020, dans la Côte du Collège (2<sup>e</sup> rue Guimond), le 26 septembre 2020, le tout tel que stipulé au protocole d'entente Autorisation et prêt de service;

DE DÉCRÉTER une dépense de 2 000 \$ à titre de participation financière de la Ville de La Pocatière à l'organisation de l'événement;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Développement économique La Pocatière - Protocole d'entente 2020**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le développement économique sur le territoire de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à Développement économique La Pocatière, organisme qui travaille au développement économique et à la promotion du milieu pocatois;

**10-2020**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant, pour l'exercice financier 2020, les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et de Développement économique La Pocatière (DELP) en rapport avec le soutien financier consenti par la Ville à l'organisme;

DE DÉCRÉTER une dépense de 194 572 \$ à titre de subvention de fonctionnement et une dépense de 30 000 \$ pour les projets spécifiques de développement et pour le marché public;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Club de hockey Les Seigneurs - Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### **Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encourager et de soutenir la mission de la Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud, particulièrement pour le maintien et la gestion du centre régional d'archives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la nature du soutien de la Ville et de s'entendre sur les résultats mesurables souhaités annuellement de la part de la Société;

**11-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Société d'histoire et de généalogie de la Côte-du-Sud, pour les années 2020, 2021 et 2022, soit une aide financière d'un montant de 6 000 \$ par année;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2019**

**12-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2019, prévoyant un déficit de 40 912 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 4 091 \$, payable à même les prévisions budgétaires de l'année 2019.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2019.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Office municipal d'habitation de La Pocatière – Budget 2020 – Approbation**

**13-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2020, prévoyant un déficit de 33 717 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière du montant de 3 372 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **L'événement Défi gratte-ciel au Cégep de La Pocatière - Autorisation de sortie de pompiers**

**14-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie de deux pompiers et d'un véhicule du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service de sécurité lors de l'activité Défi gratte-ciel qui sera tenu le mercredi 22 avril 2020, de 16 h à 18 h, au Cégep de La Pocatière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Représentation à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT que la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent est une instance de concertation qui regroupe les huit préfets et préfètes, ainsi que les dix maires et mairesses de cités régionales ou de municipalités de centralité du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière doit mandater son maire pour la représenter à cette instance;

CONSIDÉRANT que ce mandat de représentation s'effectue dans le cadre des fonctions habituelles du maire;

**15-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MANDATER M. Sylvain Hudon, maire de la Ville de La Pocatière, afin de représenter cette dernière au sein de la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent, pour la durée de son mandat à titre de maire;

QUE les frais encourus par M. Hudon dans le cadre de l'exercice de ce mandat, le cas échéant, lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 10-2019 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Réforme de la fiscalité agricole - Demande au gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que, pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**16-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi numéro 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, à M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M<sup>me</sup> Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

### **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.



### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Creusage du fossé dans le Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard - Déblai sorti du terrain - Coût assumé par la Ville pour le transport de ce déblai?
- Fossé de ligne entre le Parc industriel et une terre agricole - Monticules de terre retirés par la suite.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**17-2020**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 28.